

**SECTION 1: Identification of the substance/mixture and of the company/undertaking****1.1. Identificateur de produit**

Codes produit 340  
Nom du produit MAGNESIUM ALUMINATE SPINEL

**Autres moyens d'identification****1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation recommandée Refractory  
Utilisations déconseillées Aucune information disponible

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Fabricant**

Qingdao Almatris Co., Ltd.  
No.1 Song Hua Jiang Road  
QGD Econ Dev & Tech Develop Zone  
Huangdao 266510  
P.R. China  
Phone: +86 532 86957300

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail info@almatris.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence 3E Global Incident Response Hotline (Almatris access code: 334735)  
GB: +44 20 35147487  
UK: 0 800 680 0425

**Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

Europe	non applicable
--------	----------------

**SECTION 2: Hazards identification****2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

<b>Poussières combustibles</b>	-
--------------------------------	---

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].

**Mention d'avertissement**

Aucun(e)

### Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].  
EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

### 2.3. Autres dangers

#### Autres dangers

Aucune information disponible.

#### PBT & vPvB

Les composants de cette formule ne répondent pas aux critères de classification des substances PBT ou vPvB.

#### Informations relatives aux perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

## SECTION 3: Composition/information on ingredients

### 3.1. Substances

non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Notes
Spinelle 1302-67-6	80 - 90%	01-2119457267- 32-####	215-105-9	-	-	-	-	-
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	10 - 20%	01-2119529248- 35-XXXX	215-691-6	-	-	-	-	-
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	0 - 10%	-	215-171-9	-	-	-	-	-

### Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

#### Estimation de la toxicité aiguë

Aucune information disponible

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	15900	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	3990 3870	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

## SECTION 4: First aid measures

### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'air frais.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	Le contact avec les poussières peut provoquer une irritation mécanique ou un dessèchement de la peau.
<b>Effets de l'exposition</b>	Aucune information disponible.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Note au médecin</b>	Traiter les symptômes.
------------------------	------------------------

## SECTION 5: Firefighting measures

### 5.1. Moyens d'extinction

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Prendre des mesures d'extinction adaptées aux conditions locales et à l'environnement avoisinant.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Aucune information disponible.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Éviter toute génération de poussières.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

## SECTION 6: Accidental release measures

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Éviter le contact avec les yeux. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
<b>Autres informations</b>	Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.
--	---

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Prévenir la formation de nuages de poussières.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Balayer et évacuer à la pelle dans des récipients adaptés à l'élimination. Ramasser et transférer dans des récipients correctement étiquetés.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

<b>Référence à d'autres rubriques</b>	Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.
---------------------------------------	--

## **SECTION 7: Handling and storage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

<b>Conseils relatifs à la manipulation sans danger</b>	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter toute génération de poussières. Ne pas respirer les poussières. Éviter le contact avec les yeux.
<b>Remarques générales en matière d'hygiène</b>	Ne pas respirer les poussières.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

<b>Conditions de conservation</b>	Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé.
-----------------------------------	--

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Réfractaire.

<b>Mesures de gestion des risques (RMM)</b>	Aucune information disponible.
---	--------------------------------

## **SECTION 8: Exposure controls/personal protection**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL 20 mg/m <sup>3</sup> STEL 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	TWA: 10.0 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	-
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	-	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> Ceiling: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>	-	-
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.25 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 52 mg/m <sup>3</sup>
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1.25 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> Peak: 2.4 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 6 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2.5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.2 mg/m <sup>3</sup>
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	-	-	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1 mg/m <sup>3</sup> STEL: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> TWA: 1.5 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup>	-	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
Nom chimique	Suède		Suisse		Royaume-Uni
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	NGV: 5 mg/m <sup>3</sup> NGV: 2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 24 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>
Magnesium (oxyde de) 1309-48-4	-		TWA: 3 mg/m <sup>3</sup> TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 4 mg/m <sup>3</sup> STEL: 30 mg/m <sup>3</sup> STEL: 12 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques  
d'exposition professionnelle**

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	60 µg/g Creatinine - urine (Aluminium) - after end of work day, at the end of a work week/end of the shift  (Remarque 1)	-	-	-
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suisse	Royaume-Uni	
Aluminium (trioxyde de di-) 1344-28-1	-	-	50 µg/g creatinine (urine - Aluminum after several shifts (for long-term exposures)) 0.21 µmol/mmol creatinine (urine - Aluminum after several shifts (for long-term exposures))	-	

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Les protections oculaires doivent être conformes à la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

**Protection de la peau et du corps** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection de la peau et du corps appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale.

**Protection respiratoire** Il est nécessaire de choisir et de porter une protection respiratoire appropriée en fonction de la nature chimique, des dangers et de l'utilisation faite de ce produit tout en respectant les exigences de sécurité de la juridiction locale. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

**Dangers thermiques** Aucune information disponible.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Éviter toute formation de poussières. Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 9: Physical and chemical properties

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect	blanche, Poudre, granules, Balls
État physique	Solide, Poudre
Couleur	blanche
Odeur	Aucun(e)
Seuil olfactif	Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	-	ne s'enflamme pas
Température de décomposition		Aucune information disponible
SADT (°C)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	insoluble
Solubilité(s)	insoluble	
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	0.7-2.7 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de liquide	3.0-3.4 g/cm <sup>3</sup>	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucune information disponible
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune information disponible	
Distribution granulométrique	Aucune information disponible	

**9.2. Autres informations****9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique**

Aucune information disponible

**Explosibles** non applicable**9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible

**SECTION 10: Stability and reactivity****10.1. Réactivité**

Réactivité Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stabilité Stable dans les conditions normales.

**Données d'explosion**

Sensibilité aux impacts mécaniques Aucun(e).

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Oui.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Possibilité de réactions dangereuses** Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

### 10.4. Conditions à éviter

**Conditions à éviter** formation de poussières. Éviter toute génération de poussières.

### 10.5. Matières incompatibles

**Matières incompatibles** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

**Produits de décomposition dangereux** Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.

## **SECTION 11: Toxicological information**

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

**Inhalation** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

**Contact oculaire** En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

**Contact avec la peau** Peut provoquer une irritation.

**Ingestion** Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Toxicité aiguë** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mesures numériques de toxicité** Aucune information disponible  
Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH:  
ETAmél (voie orale) 11,610.00 mg/kg

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Spinelle	-	-	> 3.5 mg/L ( Rat ) 4 h
Aluminium (trioxyde de di-)	> 15900 mg/kg ( Rat )	-	-
Magnesium (oxyde de)	= 3990 mg/kg ( Rat ) = 3870 mg/kg ( Rat )	-	-

**Corrosion/irritation cutanée** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Cancérogénicité</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Toxicité pour la reproduction</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition unique</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>STOT - exposition répétée</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
<b>Danger par aspiration</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

<b>Propriétés perturbatrices endocriniennes</b>	D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
---	--

### 11.2.2. Autres informations

<b>Autres effets néfastes</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------	--------------------------------

## **SECTION 12: Ecological information**

### 12.1. Toxicité

<b>Écotoxicité</b>	N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. La toxicité aquatique est peu probable du fait de la faible solubilité.
--------------------	--

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Aucune information disponible.
-------------------------------------	--------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Bioaccumulation</b>	Aucune information disponible.
------------------------	--------------------------------

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité dans le sol** Aucune information disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Évaluation PBT et vPvB** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Spinelle	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Aluminium (trioxyde de di-)	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

**12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**12.7. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**Propriétés PMT ou vPvM** D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**SECTION 13: Disposal considerations****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Ne pas réutiliser les récipients vides.

**Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV** D'après le Catalogue européen des déchets, les Codes de déchets ne sont pas spécifiques aux produits, mais aux applications. Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé. 01 03 08.

**SECTION 14: Transport information****IATA**

**14.1 Numéro UN ou numéro d'identification** non réglementé

**14.2**

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport** non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** non applicable

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

**Dispositions spéciales** Aucun(e)

**IMDG**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**ADN**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	non réglementé
14.2	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	non réglementé
14.5 Danger pour l'environnement	non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

**SECTION 15: Regulatory information****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Ordonnance sur l'interdiction des produits chimiques (ChemVerbotsV) non applicable

Nom chimique	Numéro	Classe
Aluminium (trioxyde de di-)	5.2.7.1.1	-

TRGS 905 non applicable

**Ordonnance sur la taxe incitative sur les composés organiques volatils (OVOC) RS 814.018** non applicable

**Stockage de matières dangereuses** non applicable  
**WPO (GSchV) SR 814.201; WPA (GSchG) SR 814.20** non applicable  
**Major Accidents Ordinance SR 814.012** non applicable

#### Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

#### Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

#### Polluants organiques persistants

non applicable

#### Ozone-depleting substances (ODS) Regulation (EU) 2024/590

non applicable.

#### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme
<b>DSL/NDSL</b>	Est conforme
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme
<b>ENCS</b>	Est conforme
<b>IECSC</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Est conforme
<b>PICCS</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Est conforme
<b>NZIoC</b>	Exempté(e)(s)
<b>TCSI</b>	Contacter le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

#### Légende :

**TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire  
**DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles  
**IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes  
**KECL** - Inventaire coréen des produits chimiques existants  
**PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques  
**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)  
**NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques  
**TCSI** - Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique Aucune information disponible

**SECTION 16: Other information****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Légende**

ACGIH	Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
AIDII	Association italienne des hygiénistes industriels
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure (Europe)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (Europe)
AIIC	Inventaire australien des produits chimiques industriels
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
ASTM	Société américaine d'essais et de matériaux
bar	Valeurs biologiques de référence pour des composés chimiques utilisés au travail
BAT	Valeurs de tolérance biologique pour l'exposition professionnelle
BEL	Limites d'exposition biologique
bw	Poids corporel
Plafond	Valeur limite maximale
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CE) n°1272/2008
CMR	Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
DFG	Fondation allemande pour la recherche
DOT	Département des transports (États-Unis)
DSL	Liste intérieure des substances (Canada)
ECHA	Agence européenne des produits chimiques
Numéro EC	Numéro CE
EmS	Programme d'urgence
ENCS	Substances chimiques existantes et nouvelles (Japon)
EPA	Agence de protection de l'environnement des États-Unis
EWC	Codes européens des déchets
GHS	Système général harmonisé
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
IECSC	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine
IMDG	Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
IMO	Organisation maritime internationale
ISO	Organisation internationale de normalisation
KECI	Inventaire coréen des produits chimiques existants
CL50	Concentration létale pour 50% d'une population testée
DL50	Dose létale pour 50 % d'une population testée (dose létale médiane)
MAL	Mesure des besoins techniques en air hygiénique
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
MDLPS	Ministère du travail et de la politique sociale
n.s.a.	Non spécifié(e.s) ailleurs
CSENO	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOELR	Taux de charge sans effet observable
NZIoC	Inventaire néo-zélandais des produits chimiques
OECD	Organisation de coopération et de développement économiques
LEP	Valeurs limites d'exposition professionnelle

PBT	Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PICCS	Inventaire philippin des substances et produits chimiques
PMT	Persistant, mobile et toxique
PPE	Équipement de protection individuelle
QSAR	Relation structure-activité quantitative
REACH	Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006)
RID	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par rail (Europe)
SADT	Température de décomposition auto-accélérée
SAR	Structure-activity relationship
FDS	Fiche de données de sécurité
SL	Limite de surface
STEL	Limite d'exposition à court terme, États-Unis
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
SVHC	Substance extrêmement préoccupante
TCSI	Inventaire des Substances Chimiques de Taiwan
TMD	Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis)
TWA	Time-Weighted Average (Moyenne pondérée en temps)
UN	Les Nations Unies
VOC	Composés organiques volatils
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile
Sen+	Sensibilisant
Sk*	Désignation « Peau »
**	Désignation de danger

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)

Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)

Agence de protection de l'environnement des États-Unis

Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)

FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)

EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV

Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)

Base de données sur les substances dangereuses

International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)

Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)

Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)

NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)

National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)

National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)

Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)

CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)

Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité

Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation

Organisation mondiale de la santé

Préparée par

Product Safety Department

Almatis B.V.  
Theemsweg 30  
3197 KM Botlek Rt  
The Netherlands  
+31-181-270124  
info@almatis.com

Date de révision 24-avr.-2026

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**